



Litige montant de travaux suite sinistre maison

Par **Poemax**, le **05/12/2016** à **12:14**

Bonjour,
Suite à un sinistre important sur son domicile familial, ma mère se voit proposer via un prestataire "mercenaire" de l'expert de l'assurance un montant de travaux pour réparations de 13 000 euros alors qu'un artisan classique, en serrant ces prix, est à 20 000 euros.
Les travaux du mercenaire sont basique (peinture sur moisissures, etc).
L'assurance campe sur ses positions et ma mère vit depuis presque 2 ans dans sa maison dégradée ; comment faire plier l'assurance qui me semble avoir mené une arnaque bien réglée.
Merci de vos éventuels réponses et conseils.

Par **chaber**, le **05/12/2016** à **14:02**

bonjour
[citation]L'assurance campe sur ses positions et ma mère vit depuis presque 2 ans dans sa maison[/citation]
attention au délai de prescription de 2 ans.
[citation]via un prestataire "mercenaire" de l'expert de l'assurance un montant de travaux pour réparations de 13 000 euros alors qu'un artisan classique, en serrant ces prix, est à 20 000 euros.[/citation]
j'adore ce mot "mercenaire" pour les entreprises travaillant avec les assureurs.
Pour contester un rapport d'expert "assureur" il aurait été préférable de prendre un expert d'assuré